

LES ANIMAUX

DE COMPAGNIE
À LAVAL



RÈGLEMENT
SERVICES
ÉVÉNEMENTS



RÈGLEMENT

La philosophie en matière de gestion animale à Laval priorise avant tout le bien-être des animaux et la responsabilisation de leurs gardiens.

Avec la collaboration d'un comité consultatif constitué, entre autres, d'experts du domaine animalier, Laval a conçu un règlement municipal sur les animaux de compagnie. Inspiré des meilleures pratiques, le L-12430 est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2017.



Nombre d'animaux permis

À Laval, le nombre d'animaux de compagnie permis s'élève à quatre (maximum deux chiens). Un permis spécial peut toutefois être accordé pour augmenter le nombre d'animaux à huit (maximum quatre chiens).

Espèces d'animaux permises

- Petits mammifères :
 - Chiens
 - Chats
 - Chinchillas
 - Cochons d'Inde
 - Furets
 - Gerbilles/gerboises
 - Hamsters
 - Hérissons*
 - Lapins
 - Phalangers volants
 - Rats-kangourous
- Amphibiens
- Oiseaux
- Poissons*
- Reptiles*

* Certaines exceptions s'appliquent. Pour la liste complète des espèces permises, visitez la page **Animaux domestiques** au www.animaux.laval.ca.

Permis et médailles annuels

Tous les gardiens de chiens et de chats doivent se procurer un permis et faire porter une médaille à chacun de leurs compagnons.

Le port de la médaille permet de retrouver le gardien d'un animal perdu et ainsi d'éviter des frais de garde inutiles. Il permet aussi d'identifier la population canine et féline sur le territoire, ce qui facilite grandement la gestion animalière pour la municipalité.

Pour les chats, le permis coûte 7 \$ en 2018 et atteindra son plein tarif de 15 \$ en 2019. Pour les chiens, le coût est de 27 \$ par année. Notez que **le permis est valide pour un an à partir de sa date de délivrance** et que la médaille est incluse dans le prix.



Tous les permis sont gratuits pour les personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que pour les gardiens de chiens d'assistance, sur présentation d'une preuve à cet effet.

Les gardiens d'animaux peuvent faire l'achat de leur permis et obtenir leur médaille :

- au Comptoir multiservice situé au 1333, boulevard Chomedey;
- par la poste.

Détails au www.animaux.laval.ca, sous Permis annuel et médaille

Stérilisation

À Laval, tout chien ou chat âgé de plus de 6 mois doit être stérilisé. Des exceptions peuvent s'appliquer, avec preuve écrite d'un médecin vétérinaire.

Les bienfaits pour l'animal

La stérilisation de votre animal présente que des avantages au niveau de sa santé. En effet, les animaux stérilisés ont un risque beaucoup moins élevé de développer des pathologies et des infections, lesquels peuvent mettre leur vie en péril.

De plus, en supprimant les pulsions sexuelles chez l'animal, la stérilisation permet de :

- diminuer les fugues et l'agressivité chez la race canine;
- éliminer les signes de chaleur et les saignements des chiennes;
- diminuer le marquage urinaire, les fortes odeurs, les bagarres, les cris et les miaulements forts des chats.

Les avantages pour la communauté

En faisant stériliser votre animal, vous contribuez à limiter le nombre d'animaux abandonnés, à réduire le nombre d'euthanasies inutiles et à contrer le problème de surplus d'animaux non désirés.





?

**Saviez-vous
qu'une
micropuce
n'est pas plus
grosse qu'un
grain de riz
et que son
implantation
est sans douleur
pour l'animal?**

Micropuçage

Obligatoire pour tous les chiens et les chats à Laval à compter du 1^{er} janvier 2019

La micropuce est une petite capsule contenant un émetteur-récepteur qui est insérée sous la peau de l'animal, entre les omoplates. Elle peut notamment servir à résoudre les litiges concernant la propriété d'un animal, à épargner des frais de séjour dans un centre animalier et à diminuer le nombre d'euthanasies inutiles. De plus, son implantation est sécuritaire pour la santé et sans douleur.

Si votre animal déserte la maison et qu'il est retrouvé par un vétérinaire ou un refuge, ceux-ci pourront faire la lecture de la micropuce à l'aide d'un lecteur afin d'obtenir son code unique. Une recherche dans la base de données permettra ainsi de trouver rapidement vos coordonnées. **Il est important d'aviser la Ville ainsi que votre fournisseur de micropuce de tout changement de coordonnées afin que les changements soient faits dans la base de données.**

Pourquoi une médaille et une micropuce?

La micropuce est une identification permanente, mais comme elle n'est pas visible, elle ne permet pas à elle seule d'éviter que l'animal soit récupéré par la fourrière et elle ne permet pas à la Ville d'évaluer la population animale sur son territoire. La médaille municipale permet quant à elle non seulement de retrouver le gardien d'un animal perdu, mais aussi d'évaluer et d'identifier la population animale sur le territoire lavallois. Toutefois, comme il y a toujours un risque que l'animal perde sa médaille, ces deux types d'identification sont complémentaires et essentiels.



Bien-être animal

Considérant qu'un animal est un être doué de sensibilité ayant des impératifs biologiques, comment pouvez-vous assurer son bien-être?

Assurez-vous qu'il :

- a accès à de l'eau potable et à de la nourriture de qualité en quantité suffisante;
- est gardé dans un lieu convenable, salubre et propre;
- est sécuritairement transporté dans un véhicule;
- est protégé contre la chaleur, le froid excessif et les intempéries;
- n'est pas soumis à des abus ou à des mauvais traitements qui peuvent affecter sa santé;
- n'est pas exposé à des conditions qui lui causent de l'anxiété ou de la souffrance;
- n'est pas confiné dans un espace clos sans une ventilation et un éclairage adéquats.





Véhicules routiers

Il est interdit de laisser un animal sans surveillance dans un véhicule routier pendant plus de 10 minutes lorsque la température extérieure est inférieure à -10°C ou supérieure à 20°C . De plus, peu importe le temps qu'il fait, les fenêtres doivent toujours être entrouvertes.

Dispositifs de contention

Les dispositifs utilisés pour garder un animal attaché, par exemple une chaîne ou une corde, ne doivent en aucun cas risquer de se coincer, de se raccourcir ou d'entraîner un inconfort ou une douleur chez l'animal. Ces dispositifs doivent lui permettre de bouger sans danger. Par ailleurs, un animal ne peut être attaché plus de 12 heures consécutives par jour.

Types de colliers

Il est interdit d'utiliser tout type de colliers susceptibles de gêner la respiration ou de causer de la douleur ou des blessures à l'animal qui le porte, par exemple un collier à pointes ou un collier électrique. Lorsque le chien est gardé attaché, le collier étrangleur est interdit.

Obligations des gardiens de chien

Outre offrir de l'amour à son chien et en prendre soin, le gardien a le devoir de s'acquitter de certaines responsabilités essentielles.

Contrôle

Le gardien d'un chien doit conserver en tout temps le contrôle de son animal afin que celui-ci ne lui échappe pas, et ce, même à l'intérieur des aires d'exercice pour chiens.

Garde

Un chien doit être maintenu au moyen d'un dispositif l'empêchant de sortir du terrain sur lequel il se trouve lorsque ce terrain n'est pas clôturé de manière sécuritaire.

Laisse

Un chien doit être constamment tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de **1,85 m** dans tout lieu public, sauf dans les aires d'exercice pour chiens.

Lieux

Un chien ne peut se trouver sur un plateau sportif, une aire de jeux, une cour d'école ou de garderie, un endroit où la signalisation l'interdit, tout endroit où l'on sert des repas ou des consommations et tout établissement où l'on vend des produits alimentaires, sauf si l'endroit l'autorise. Cette interdiction ne s'applique pas aux chiens d'assistance.

Matières fécales

Le gardien d'un chien doit ramasser les matières fécales de son animal et en disposer de manière hygiénique.

Parcs

Un gardien peut se trouver avec un maximum de deux chiens dans le stationnement, les passages piétonniers ou les aires gazonnées d'un parc.



Le gardien d'un chien ayant commis un geste pouvant porter atteinte à la sécurité d'une personne ou d'un autre animal (morsures, attaque, etc.) doit immédiatement aviser le 911 afin qu'un processus d'enquête soit enclenché. Cette démarche peut mener à l'imposition d'une panoplie de mesures, pouvant aller jusqu'à l'euthanasie de l'animal.

Respect des règles sur le territoire lavallois

Responsabilisation

Le gardien d'un animal assume son contrôle et sa surveillance. Il doit veiller à ce que sa bête ne cause aucun dommage. De plus, il est responsable de toute infraction au règlement.



Infraction et amende

Une gradation de la sévérité des amendes est établie en fonction de la gravité de l'infraction commise par le gardien d'un animal. Les amendes peuvent aller de **50 \$ à 1 000 \$** pour une personne physique et de **100 \$ à 2 000 \$** pour une personne morale.

En cas de récidive, le montant de l'amende minimale est doublée. Le montant maximal passe à **2 000 \$** pour une personne physique et à **4 000 \$** pour une personne morale.

Visite des lieux et identification

Toute personne chargée de l'application du règlement concernant les animaux est autorisée à visiter et à examiner, à toute heure raisonnable, toute unité d'occupation ou tout terrain pour constater le respect du règlement. S'il existe des motifs de croire qu'une personne a commis une infraction, cette personne doit s'identifier, preuve à l'appui.

La personne en autorité peut également entrer dans tout endroit ou véhicule où se trouve un animal ou, encore, saisir tout animal dont la sécurité ou le bien-être est compromis.

Pourquoi pourriez-vous recevoir une amende?

Aboiement et miaulement

Un chien ou un chat ne peut gémir, ni aboyer, ni hurler, ni miauler de façon à troubler la paix ou la tranquillité d'une ou de plusieurs personnes.



Animaux errants

Un citoyen ne peut nourrir les animaux domestiques errants si ceux-ci causent des inconvénients à autrui.



Combats et attaques

Il est strictement défendu d'organiser, de participer, d'encourager ou d'assister à des combats de chiens ou de laisser son animal y participer. Par ailleurs, un chien ne peut être entraîné à attaquer.



Domage

Un animal ne peut causer de dommage à la propriété d'autrui.



Odeurs

Un propriétaire ne peut garder des animaux domestiques dont l'odeur peut incommoder le voisinage.



Ordures

Un animal ne peut fouiller dans les ordures ménagères, les déplacer, déchirer les sacs ou renverser les contenants.

Amende minimum

50 \$

Terrain privé

Un animal ne peut se trouver sur une propriété privée sans le consentement du propriétaire, du locataire ou de l'occupant des lieux.

Amende minimum

50 \$



SERVICES

Services animaliers

Le Berger Blanc
914, rue Cunard, Laval
450 629-0075
www.bergerblanc.com

Si la situation est urgente, communiquez avec le 911. Si la situation n'est pas urgente, un message peut être laissé dans la boîte vocale du Berger Blanc.

Animaux trouvés et perdus

Si vous trouvez un animal identifié à l'aide d'une médaille municipale, contactez le 311 afin de retrouver le gardien. Si l'animal ne possède pas de médaille, il est possible qu'il soit identifié à l'aide d'une micropuce. Pour le savoir, apportez-le au Berger Blanc. Lorsqu'il reçoit un animal perdu, le Berger Blanc affiche sa photo sur son site Internet pour retrouver sa famille. Si la famille n'est pas retrouvée, l'animal est offert en adoption.

En cas de perte de votre animal, consultez le site Internet du Berger Blanc afin de voir si votre animal s'y trouve. S'il n'y est pas, il se peut qu'un citoyen l'ait hébergé. Il est donc conseillé de préparer une affiche avec sa photo et vos coordonnées et d'installer celle-ci dans les espaces publics qui l'autorisent.

Cruauté et négligence

Pour toute situation urgente de cruauté ou de négligence envers un animal, communiquez avec le 911.

Pour une situation de négligence envers un animal de compagnie, communiquez avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ)

- animaux@mapaq.gouv.qc.ca
- 1-844-animaux (1 844 264-6289)





Parcs canins et aires d'exercice pour chiens : profitez-en!

Afin que votre chien puisse garder la forme tout en s'amusant et en socialisant avec d'autres chiens, la Ville met à votre disposition des aires d'exercice à l'intérieur desquelles les obligations relatives à la tenue en laisse ne s'appliquent pas. Le gardien doit demeurer dans l'aire d'exercice avec son chien pour être en mesure d'intervenir rapidement, au besoin.

Parc canin Haut-Saint-François

3895, rang du Haut-Saint-François
Saint-Vincent-de-Paul
450 662-4901

Parc canin Falco

180, avenue Sauriol
Laval-des-Rapides
450 662-4902

Parc canin Binet

927, rue Montgolfier
Chomedey
450 978-8903

Parc canin des Rossignols

5596, boulevard des Rossignols
Sainte-Rose
450 978-8905

Aire d'exercice pour chiens au parc de Lausanne

425, rue de Lausanne
Vimont
450 662-4906

Aire d'exercice pour chiens au parc Laval-Ouest

7189, 21^e Avenue
Accès par le rang Saint-Antoine
Laval-Ouest
450 978-8904

Notez qu'il y a certaines règles à respecter dans l'aire d'exercice. Il y est, entre autres, interdit de nourrir un chien ou d'emmener un chien présentant des symptômes de maladie, des signes d'agressivité ou ne portant pas la médaille de la Ville.



?

**Saviez-vous
qu'en 2020
la Ville de Laval
aura son propre
Centre de
services
animaliers?**

Centre de services animaliers

Le Centre sera situé sur la place Maurice-Cullen, dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul. Une somme de 15,3 M\$ a été réservée à cette fin dans le programme triennal d'immobilisations 2018-2020.

Un organisme à but non lucratif (OBNL) sera désigné par la Ville pour l'exploitation du Centre et la gestion animalière sur le territoire.

La philosophie lavalloise en matière de gestion animalière sera la pierre angulaire des pratiques prônées par l'OBNL, lesquelles seront axées sur trois principaux volets :

- une gestion éthique et responsable où la santé et le bien-être de l'animal seront priorisés;
- le développement de programmes de sensibilisation, d'éducation, de formation, d'information et de prévention pour les citoyens par rapport au bien-être animal;
- la responsabilisation des gardiens d'animaux.

ÉVÉNEMENTS

Journées d'adoption d'animaux de compagnie

Vous souhaitez adopter un animal de compagnie de façon responsable? Participez aux Journées d'adoption d'animaux de compagnie, organisées par la Ville de Laval en collaboration avec son fournisseur de services animaliers et les nombreux refuges du milieu.

Lors de cette journée, nos partenaires amènent des animaux abandonnés pour adoption. Tous les animaux présents et prêts à être adoptés sont stérilisés et vaccinés. Ils sont offerts à des prix très raisonnables qui varient selon l'animal choisi.



La Ville rappelle aux citoyens qu'adopter un animal de compagnie doit être un geste réfléchi et responsable. L'animal doit correspondre au style de vie de la famille. Il fera partie du quotidien pendant de nombreuses années avec tout ce que cela implique en termes de temps, d'argent et d'organisation.

Pour obtenir plus de détails, visitez le www.animaux.laval.ca.





311 | ANIMAUX.LAVAL.CA